

Monter un projet de création d'entreprise de A à Z

Description

Monter un projet de création d'entreprise n'est pas chose aisée. Il est essentiel de posséder un certain nombre de qualités, telles que la curiosité, la patience, la détermination et la persévérance.

Elles seront mises à rude épreuve tout au long du projet. D'ailleurs, c'est l'une des principales raisons pour lesquelles beaucoup finissent par l'abandonner. Seuls les [entrepreneurs](#) qui arrivent à surmonter les périodes de doute et de questionnement atteignent leurs objectifs.

[Créer mon entreprise en ligne](#)

Quelles sont les étapes clés pour monter votre projet de création d'entreprise ?

Il convient d'être bien préparé à l'entrepreneuriat pour parvenir à monter un projet de [création d'entreprise](#) et à le pérenniser. Souvent, il se concrétise en **plusieurs étapes**. Chacune de ces [étapes de création d'entreprise](#) recèlent une importance particulière.

Trouver et valider votre idée de création d'entreprise

Avant de se lancer dans l'entrepreneuriat, il faut avant tout trouver et valider une idée de création d'entreprise. En effet, le démarrage de l'activité nécessite des ressources financières ainsi que certaines compétences. L'entrepreneur devra **analyser la faisabilité du projet**.

S'il ne possède pas les compétences nécessaires à la réalisation de ce dernier, il devra penser à s'allier à une autre personne. D'autre part, il faut également qu'il s'intéresse à la clientèle et à la concurrence. Et il peut **tester son projet à petite échelle**, sur un groupe de personnes présentant les mêmes caractéristiques que les clients ciblés. Il est aussi possible pour l'entrepreneur de [créer une entreprise adaptée](#) (EA). Ce choix peut se faire dès le début de l'élaboration de l'idée de création d'entreprise.

Bon à savoir : si l'idée de projet présente un caractère innovant, l'entrepreneur peut

opter pour la sécurité en effectuant un [dépôt de brevet](#).

Élaborer le business plan de votre projet

Le [business plan](#) est un document qui présente la structure du projet de création d'entreprise. Il permet de **mieux comprendre le concept** et de déterminer sa viabilité et sa pérennité. Ce document détaille tous les besoins financiers ainsi que les stratégies adoptées pour le lancement de l'activité.

À noter : le premier point à inclure dans le business plan est la présentation du projet et de l'équipe qui concourt à sa réalisation. Le document présente ensuite tous les points stratégiques, ce qui permet de mieux apprécier ses probabilités de réussite et sa rentabilité sur le long et le court terme.

Le business plan met également en évidence trois **principaux points stratégiques**, à savoir :

- Le financement de l'entreprise ;
- La fiscalité ;
- Le marketing.

L'entrepreneur peut présenter les **idées de financement dans le document**, ce qui servira de base pour approcher les éventuels investisseurs et les établissements de crédit dans l'objectif d'obtenir des fonds.

Concernant la fiscalité, il a la possibilité d'y indiquer le régime fiscal le mieux adapté pour l'entreprise. Et au sujet des **stratégies marketing**, elles s'articulent autour de deux points essentiels. D'un côté, on distingue l'acquisition qui désigne toutes les actions en faveur de la visibilité de l'entreprise auprès du public. De l'autre, on retrouve la communication, qui regroupe les actions mises en œuvre afin d'atteindre les objectifs de l'exploitation.

Procéder au montage financier

La création d'une entreprise est un projet qui requiert une certaine somme d'argent. Diverses possibilités s'offrent à l'entrepreneur pour trouver ces fonds. Il peut **opter pour l'autofinancement**. En pratique, ce n'est possible qu'avec les petites structures, dont les besoins financiers sont assez modestes.

Le porteur de projet peut également choisir de **recourir à un emprunt**. C'est l'option la plus courante dans le milieu de l'entrepreneuriat. Elle consiste à se tourner vers un

établissement bancaire pour demander un prêt.

Mais le créateur d'entreprise peut aussi décider de **lever des fonds**. Cette option implique l'accueil de nouveaux investisseurs. Leurs contributions financières leur permettront d'acquérir des actions (ou des parts sociales, suivant la forme de la société).

Il convient de savoir également que l'entrepreneur peut prétendre également à des [aides à la création d'entreprise](#). Notamment l'Ademe créé par le gouvernement pour la [création d'une entreprise dans l'énergie renouvelable](#). Il a la possibilité de **solliciter une subvention** pour démarrer son affaire sous les meilleurs auspices. En effet, le gouvernement a mis en place plusieurs dispositifs pouvant prendre la forme d'allocations ou d'allègements sociaux et fiscaux. Dans tous les cas, l'objectif de ces mesures est de permettre aux porteurs de projet de disposer de plus de trésorerie pour lancer et développer leurs activités.

Choisir le statut juridique adapté

Le [statut juridique](#) revêt une importance particulière pour une entreprise. Il permet de **mieux préciser le cadre et les règles qui s'appliqueront à l'entreprise**, comme les formalités à suivre lors de la création de cette dernière. Tellement d'options existent que le créateur d'entreprise risque de s'y perdre. Il peut se poser plusieurs questions et rester indécis concernant le choix à effectuer. Toutefois, il lui est possible d'aborder quelques points qui l'aideront dans cette démarche :

- Le nombre de fondateurs ;
- Le montant du financement nécessaire au démarrage de l'entreprise ;
- Le mode de rémunération souhaité ;
- La couverture sociale.

À partir de ces éléments, le porteur de projet aura plus d'informations à sa disposition pour pouvoir orienter son choix parmi les diverses formes juridiques existantes. Par exemple, l'[EI](#) est **la forme la plus basique d'entreprise**. Elle permet aux professionnels d'exercer leur métier en indépendant, au sein d'une structure légale.

Par ailleurs, la [société commerciale](#), comme l'indique son nom, est une structure qui peut **permettre à l'entrepreneur de réaliser des activités de nature commerciale**. Cette catégorie regroupe de nombreux types d'entreprises. Beaucoup d'entre elles rassemblent plusieurs associés. Mais le porteur de projet peut opter aussi pour des structures unipersonnelles.

Les formes de sociétés commerciales **les plus utilisées** sont les suivantes :

- La SA ;
- La SARL ;
- La SAS et sa version unipersonnelle SASU ;
- L'EURL ;
- La [société civile](#).

La plupart des sociétés civiles permettent aux professionnels d'exercer en commun une profession libérale ou de fournir un service. Toutefois, une forme de société civile, dénommée [SCI](#), permet à deux ou plusieurs personnes d'acquérir et de **gérer un ou plusieurs biens immobiliers**. Il est tout aussi important de savoir que cette structure est caractérisée par la possibilité pour les associés d'assurer la gestion des biens en jouissant d'une importante liberté d'organisation.

Immatriculer votre entreprise

L'[immatriculation](#) constitue la dernière étape **pour acquérir une existence officielle** et démarrer les activités. Elle marque l'aboutissement de la procédure de création d'entreprise. Notons que le choix de la forme juridique est essentiel pour déterminer les formalités exactes à accomplir pour s'immatriculer.

Mais en règle générale, la démarche d'immatriculation consiste à effectuer une inscription sur le [registre du commerce et des sociétés](#), en déposant un **dossier au greffe du tribunal de commerce compétent**.

Comment trouver une idée de projet de création d'entreprise ?

Tout le monde peut avoir des idées. Mais pour monter un projet de création d'entreprise, il faut **nourrir certaines qualités essentielles** que chacun peut acquérir et développer. Le sens de l'observation en fait partie.

Toutes les idées entrepreneuriales sont **issues de l'observation**. Dans son quotidien, l'entrepreneur côtoie des personnes et est immergé dans la société. Il peut remarquer un besoin qui touche un grand nombre d'individus. Son esprit élaborera alors un plan pour parvenir à apporter une solution viable à ce besoin. Il est bon de noter que cette idée n'est pas forcément une innovation dans le domaine, mais du moment qu'elle est utile, elle présente déjà un fort potentiel.

Il convient de savoir aussi que **l'esprit d'analyse** compte également parmi les principales qualités à développer si l'on envisage de monter un projet de création d'entreprise. En effet, l'entrepreneur doit être en mesure de faire le tri dans ses idées pour parvenir à identifier les plus prometteuses.

Nous vous invitons à consulter les articles suivants pour vous donner quelques idées de projet de création d'entreprise : [Ouvrir une librairie](#), [devenir audioprothésiste](#), [devenir-orthoptiste](#).

FAQ

En quoi consiste l'étude de marché ?

L'étude du marché permet à une personne désireuse de créer son entreprise de vérifier les points essentiels du projet. Elle lui donne la possibilité de voir le potentiel du projet et de prévoir le comportement des clients cibles et celui des concurrents. À l'issue de la démarche, l'entrepreneur sera en mesure de statuer sur la viabilité du projet.

Qu'est-ce qu'une société de domiciliation ?

Plusieurs solutions existent pour assurer la domiciliation d'une entreprise, comme l'adresse du dirigeant ou celle des locaux de l'entreprise. Des sociétés se spécialisent même dans la location d'adresses de sièges sociaux. Elles peuvent proposer également divers autres services, tels que la gestion des courriers ou la location de bureau ou de salle de réunion.

Quels sont les différents allègements fiscaux et sociaux ?

Les créateurs d'entreprise peuvent bénéficier de certaines mesures leur permettant de réduire leurs cotisations sociales et fiscales. L'aide à la création et à la reprise d'entreprise supprime totalement ou partiellement les charges sociales lors de la première année d'exercice. D'autre part, les jeunes entreprises innovantes sont totalement exonérées de l'impôt sur les bénéfices la première année.